



REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2022-2023

Le nombre de places est limité pour des raisons de sécurité.

1/ L'accès au gymnase n'est pas autorisé pendant les entraînements.

2/ Les horaires doivent être respectés (pas de prise en charge en dehors des horaires de cours)

3/ Les enfants doivent se rendre aux toilettes AVANT le cours et se laver les mains.

4/ Si les enfants présentent des signes de fièvre, maux de tête.....

ILS NE DOIVENT PAS SE PRESENTER AU COURS

5/ Les verrues et les poux doivent être traités AVANT la rentrée.

6/ Les bijoux sont INTERDITS, tout particulièrement les bracelets type JONC.

7/ Le nombre d'enfant par groupe est susceptible d'être modifié si les conditions sanitaires nous l'imposent.

8/ Une cotisation associative n'est pas strictement liée à la consommation d'un service mais constitue une somme d'argent qui permet de contribuer au fonctionnement de l'association, aucun remboursement se sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de la gymnastique.

POUR LES ENTRAÎNEMENTS :

Les enfants devront IMPERATIVEMENT se munir :

- D'une bouteille d'eau marquée à leur nom
- De mouchoirs jetables
- D'une tenue de gymnastique justaucorps ou short et tee-shirt (pas de pantalon)
- Les cheveux doivent être attachés (même mi-long) avec élastiques et barrettes pas de serre-tête ou de pinces

TOUT CELA PAR RESPECT DE LEURS CAMARADES ET DE L'ENCADREMENT.

L'équipe encadrante

TALON à découper et à joindre au dossier d'inscription

NOUS DECLARONS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT ET NOUS NOUS ENGAGEONS A LE RESPECTER ET A SUIVRE LES CONSIGNES DE L'ENCADREMENT.

NOUS ACCEPTONS QUE LES PHOTOGRAPHIES ET LES VIDEOS DE NOTRE ENFANT SOIENT UTILISEES LORS DES AFFICHAGES ET LA FABRICATION DES CALENDRIERS OU TOUT AUTRE SUPPORT EDITE PAR LE CLUB (SITE INTERNET)

LES REMBOURSEMENTS DE COTISATIONS EN COURS DE SAISON NE SERONT PAS POSSIBLES SAUF SUR PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL.

SIGNATURE DES PARENTS :